

# 9 juillet 2012 #135 La CPI semaine après semaine



## Situation en Libye

Le 26 février 2011, le Conseil de sécurité des Nations Unies a décidé, à l'unanimité de ses membres, de saisir le Procureur de la CPI de la situation dont la Jamahiriya arabe libyenne est le théâtre depuis le 15 février 2011. Le 3 mars 2011, le Procureur de la CPI a annoncé l'ouverture d'une enquête dans la situation en Libye. Cette situation a été assignée par la Présidence de la Cour à la Chambre préliminaire I. Le 27 juin 2011, la Chambre préliminaire I a délivré trois mandats d'arrêt à l'encontre de **Muammar Mohammed Abu Minyar Gaddafi, Saif Al-Islam Gaddafi et Abdullah Al-Senussi** pour des crimes contre l'humanité (meurtre et persécution) qui auraient été commis en Libye du 15 jusqu'au 28 février 2011 au moins, à travers l'appareil d'Etat libyen et les forces de sécurité. Le 22 novembre 2011, la Chambre préliminaire I a ordonné la clôture de l'affaire à l'encontre de Muammar Gaddafi suite à la mort du suspect. Les intéressés ne sont pas détenus par la Cour.



## Libération des quatre fonctionnaires de la CPI en Libye

Le 2 juillet 2012, les autorités libyennes ont libéré les quatre fonctionnaires de la Cour pénale internationale (CPI) qui avaient été détenus à Zintan suite à leur visite à Saif Al-Islam Gaddafi le 7 juin dernier. Le Président de la CPI, le juge Sang-Hyun Song, a salué cette décision.

« La CPI est reconnaissante envers les autorités libyennes de leur accord donné aujourd'hui pour la libération des quatre fonctionnaires, afin que ces derniers puissent retrouver leurs familles », a-t-il déclaré aujourd'hui au cours d'une conférence de presse organisée par les autorités libyennes à Zintan. Le Président de la CPI a également remercié les autorités de Zintan de leur coopération et a exprimé son soulagement quant au fait que les quatre fonctionnaires de la Cour aient reçu un bon traitement pendant leur détention. Les représentants diplomatiques de l'Australie, l'Espagne, le Liban et la Russie sont également allés à Zintan pour accueillir leurs concitoyens.

Les quatre fonctionnaires, Alexander Khodakov, Esteban Peralta Losilla, Melinda Taylor et Hélène Assaf, avaient été détenus à Zintan au cours d'une visite privilégiée à Saif Al-Islam Gaddafi. Cette visite, autorisée par les Juges de la CPI, avait pour but la préservation des droits de la défense dans l'affaire portée devant la CPI à l'encontre de M. Gaddafi.

Les circonstances de cette visite avaient préoccupé les autorités libyennes, qui ont par la suite enquêté sur ce sujet. Au cours de la visite du Procureur général de la Libye à la Cour, le 22 juin, la Cour avait reçu des informations sur cette enquête.

Le Président de la CPI a confirmé qu'au retour – programmé aujourd'hui – des quatre fonctionnaires, les informations rapportées par les autorités libyennes feront l'objet d'une enquête conformément aux procédures de la Cour.

La CPI tient également à exprimer sa gratitude envers les Etats pour leur coopération et soutien inconditionnels en vue d'assurer la libération des fonctionnaires de la Cour, notamment l'Australie, l'Espagne, le Liban et la Russie.

### Les quatre fonctionnaires de la CPI ont quitté Tripoli

Le 2 juillet 2012, à 21h (heure locale de La Haye), le Président de la Cour pénale internationale (CPI), le juge Sang-Hyun Song, les quatre fonctionnaires de la CPI, détenus auparavant à Zintan (Libye), ainsi que d'autres fonctionnaires de la Cour, ont quitté Tripoli pour rentrer à La Haye, aux Pays-Bas, à bord d'un avion généreusement fourni par le gouvernement italien, suite à la libération des quatre fonctionnaires.

Les quatre membres du personnel, Alexander Khodakov, Esteban Peralta Losilla, Melinda Taylor et Héléne Assaf, ont reçu un bon traitement durant leur détention à Zintan depuis le 7 juin dernier, et sont en bonne forme.

La Cour tient particulièrement à exprimer sa gratitude envers le Gouvernement italien, et spécialement au Ministre des Affaires étrangères M. Giulio Terzi, pour avoir facilité le retour de la délégation de la CPI à La Haye, afin de permettre aux quatre fonctionnaires d'être à nouveau réunis avec leur famille, en leur offrant des moyens logistiques et de transport. Le soutien du Gouvernement italien, qui va au-delà des obligations de l'Italie en tant qu'Etat partie, démontre l'engagement continu de l'Etat italien, depuis la Conférence de Rome où le traité fondateur de la CPI a été adopté en 1998, à participer à la lutte universelle contre l'impunité des auteurs des crimes les plus graves.

#### Décisions adoptées entre le 2 et le 6 juillet 2012

### Affaire Saif Al-Islam et Al-Senussi

#### Decision on the OPCD "Demande urgente en extension de délai"

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 4 juillet 2012

### Situation en République démocratique du Congo

Dans cette situation, les quatre affaires suivantes sont en cours d'examen par les chambres concernées : *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*, *Le Procureur c. Bosco Ntaganda*, *Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui*, et *Le Procureur c. Callixte Mbarushimana*. Thomas Lubanga Dyilo, Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui sont actuellement détenus par la Cour. Le suspect Bosco Ntaganda demeure en fuite. Dans l'affaire *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*, le procès s'est ouvert le 26 janvier 2009. La Chambre de première instance I a déclaré M. Lubanga coupable le 14 mars 2012, et prononcera la peine le 10 juillet 2012. Le procès dans l'affaire *Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui* s'est ouvert le 24 novembre 2009. Les déclarations en clôture dans cette affaire ont eu lieu du 15 au 23 mai 2012. Le 16 décembre 2011, la Chambre préliminaire I a refusé de confirmer les charges dans l'affaire *Le Procureur c. Callixte Mbarushimana*. M. Mbarushimana a été remis en liberté le 23 décembre 2011.

### Affaire Lubanga

#### Informations pratiques pour les médias : La Chambre de première instance I prononcera la peine dans l'affaire Lubanga le 10 juillet 2012

Le 10 juillet 2012, à 9h30 (heure locale de La Haye), la Chambre de première instance I de la Cour pénale internationale (CPI) rendra, en audience publique, sa décision en vertu de l'article 76 (prononcé de la peine) du Statut de Rome dans l'affaire *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*.

Le verdict dans cette affaire a été rendu le 14 mars 2012. M. Lubanga Dyilo a été déclaré coupable d'avoir procédé à la conscription et à l'enrôlement d'enfants de moins de 15 ans et de les avoir fait participer activement à des hostilités.

Pour les informations mises à jour sur cette affaire, cliquer [ici](#).

Plus d'informations pour les médias sont disponibles [ici](#).

#### Décisions adoptées entre le 2 et le 6 juillet 2012

#### Amended Order scheduling the delivery of the Decisions pursuant to Articles 75 and 76

Rendue par la Chambre de première instance I, le 6 juillet 2012

### Situation au Darfour, Soudan

Dans la situation au Darfour (Soudan), la Chambre préliminaire I est actuellement saisie de quatre affaires : *Le Procureur c. Ahmad Muhammad Harun ("Ahmad Harun") et Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman ("Ali Kushayb")* ; *Le Procureur c. Omar Hassan Ahmad Al Bashir* ; *Le Procureur c. Bahar Idriss Abu Garda* ; *Le Procureur c. Abdallah Banda Abakaer Nourain et Saleh Mohammed Jerbo Jamus* ; et *Le Procureur c. Abdel Raheem Muhammad Hussein*. Cinq mandats d'arrêt ont été délivrés par la Chambre préliminaire I à l'encontre de MM. Harun, Kushayb, Al Bashir et Hussein. Les quatre suspects sont actuellement en fuite. Une citation à comparaître a été adressée à M. Abu Garda, qui a comparu volontairement devant la Chambre le 18 mai 2009. Après l'audience de confirmation des charges, le 8 février 2010, la Chambre préliminaire I a refusé de confirmer les charges. M. Abu Garda n'est pas détenu par la CPI. Deux autres citations à comparaître ont été délivrées contre M. Banda et M. Jerbo qui ont comparu volontairement devant la Chambre préliminaire I le 17 juin 2010 ; l'audience de confirmation des charges s'est tenue le 8 décembre 2010. Le 7 mars 2011, la Chambre préliminaire I a décidé à l'unanimité de confirmer les charges de crimes de guerre à l'encontre d'Abdallah Banda et Saleh Jerbo. Le 16 mars 2011, la Présidence de la CPI a constitué la Chambre de première instance IV et lui a renvoyé cette affaire.

Décisions adoptées entre le 2 et le 6 juillet 2012

### Affaire Banda et Jerbo

**Order on the scheduling of a hearing and status conferences on 11 July 2012**

Rendue par la Chambre de première instance IV, le 6 juillet 2012

### Situation au Kenya

Le 31 mars 2010, la Chambre préliminaire II a autorisé le Procureur à ouvrir une enquête *proprio motu* sur la situation au Kenya, Etat partie depuis 2005. Suite à la délivrance de citations à comparaître, pour deux affaires séparées, le 8 mars 2011, six citoyens kenyans ont comparu volontairement devant la Chambre préliminaire II les 7 et 8 avril 2011. Les audiences de confirmation des charges dans les deux affaires se sont tenues respectivement du 1er au 9 septembre 2011 et du 21 septembre au 5 octobre 2011. Le 23 janvier 2012, les juges ont refusé de confirmer les charges à l'encontre de MM. Kosgey et Ali. La Chambre préliminaire II a confirmé les charges à l'encontre de MM. Ruto, Sang, Muthaura et Kenyatta et a renvoyé ces derniers en procès devant les juges de première instance. Le 29 mars 2012, la Présidence de la CPI a composé la Chambre de première instance V et lui a déféré les deux affaires *Le Procureur c. William Samoei Ruto et Joshua Arap Sang* ainsi que *Le Procureur c. Francis Kirimi Muthaura et Uhuru Muigai Kenyatta*.

Décisions adoptées entre le 2 et le 6 juillet 2012

### Affaire Ruto et Sang

**Order for the prosecution to file an updated document containing the charges**

Rendue par la Chambre de première instance V, le 5 juillet 2012

### Affaire Muthaura et Kenyatta

**Order for the prosecution to file an updated document containing the charges**

Rendue par la Chambre de première instance V, le 5 juillet 2012

### Liens utiles

Les **procédures** se déroulant dans la salle d'audience peuvent être suivies sur le site internet de la CPI : [www.icc-cpi.int](http://www.icc-cpi.int)

Vous pouvez également consulter le **calendrier des audiences**

Des **résumés audiovisuels** sont disponibles sur notre **chaîne YouTube** | Vous pouvez également suivre les activités de la Cour sur **Twitter**

Événements

La CPI donne le coup d'envoi des commémorations du 17 juillet, Journée de la justice pénale internationale



Journée de la justice pénale internationale © ICC-CPI

Le 6 juillet 2012, la Cour pénale internationale (CPI) et l'Assemblée des États parties ont organisé un événement et de levée symbolique du drapeau, appelant d'autres partenaires à participer aux commémorations organisées à l'occasion de la Journée de la justice pénale internationale le 17 juillet. La cérémonie a débuté avec une allocution de l'Ambassadeur du Luxembourg, S.E. M. Jean-Marc Hoscheit, au nom des États parties au Statut de Rome.



S.E. M. Jean-Marc Hoscheit, Ambassadeur du Luxembourg © ICC-CPI

L'Ambassadeur a invité les États parties ainsi que les autres acteurs à participer à la commémoration de la Journée de la justice pénale internationale, un événement majeur indissociable de l'anniversaire de la Cour, célébré le 1er juillet dernier, et « un moment propice à tous les acteurs pour renouveler leur engagement à éradiquer le fléau dévastateur que constituent ces crimes graves heurtant la conscience de l'humanité, et pour rendre justice aux victimes de ces crimes ».

Le Président de la CPI, le juge Sang-Hyun Song, a ensuite évoqué l'esprit de solidarité qui préside aux célébrations marquant le 17 juillet : « À l'heure où nous célébrons les réalisations de la communauté de la CPI jusqu'à ce jour, nous ne devons pas oublier les atrocités qui défient l'imagination et continuent d'être commises un peu partout dans le monde. Ensemble, nous devons identifier les obstacles qui subsistent sur la voie menant à la fin de l'impunité et redoubler d'efforts pour renforcer le système instauré par le Statut de Rome. Nous ne devons pas abandonner les innombrables victimes dans le monde qui fondent tant d'espoir dans



M. le juge Sang-Hyun Song, Président de la CPI © ICC-CPI

cette institution. En conjuguant nos efforts et notre détermination, nous pourrons nous approcher de notre objectif ultime, empêcher de terribles souffrances ».



Les invités ont ensuite assisté à une levée symbolique du drapeau de la CPI et d'un drapeau symbolisant la Journée de la justice pénale internationale. Des bannières similaires seront hissées à travers la ville de La Haye jusqu'au 17 juillet, en guise d'appel à une action conjointe pour le soutien à la justice internationale.

**Rappel historique**

Le 17 juillet est la Journée de la justice pénale internationale. Cette date a été choisie par l'Assemblée des États parties lors de la Conférence de révision du Statut de Rome qui s'est tenue en juin 2010 à Kampala (Ouganda) ; elle marque l'anniversaire de l'adoption du Statut de Rome, le traité fondateur de la CPI.

Il s'agit d'une journée de commémoration des grandes décisions prises par la communauté internationale dans la poursuite d'un objectif commun : l'instauration d'un système de justice internationale. C'est également l'occasion pour tous les défenseurs de la justice dans le monde de faire entendre leur voix. Nous espérons que vous vous joindrez à nous dans cette commémoration.

[Allocution de l'Ambassadeur du Luxembourg, S.E. M. Jean-Marc Hoscheit](#)

[Allocution du Président de la Cour pénale internationale, le juge Sang-Hyun Song](#)

[Résumé vidéo de la cérémonie](#)

[Photographies de la cérémonie](#)

### Une délégation de participants au *Peace and Justice Programme* en visite à la CPI



La première vice-présidente de la CPI, la juge Sanji Mmasenono Monageng, les juges de la CPI Akua Kuenyehia, Joyce Aluoch et Fatoumata Dembele Diarra, en compagnie d'une délégation de participants au *Peace and Justice Programme*, au siège de la Cour à La Haye © ICC-CPI

Le 4 juillet 2012, une délégation de participants au *Peace and Justice Programme* était en visite à la Cour pénale internationale (CPI). Au cours de la visite, la délégation internationale a pu rencontrer la juge Sanji Mmasenono Monageng, première vice-présidente de la CPI, de même que les juges Akua Kuenyehia, Joyce Aluoch et Fatoumata Dembele Diarra, de la CPI. La délégation a également été reçue par le Greffier de la CPI, Mme Silvana Arbia, ainsi que de hauts représentants du Bureau du Procureur.

### Le Greffe de la CPI organise un atelier avec des experts au sujet des amendements au Règlement du Greffe



Le Greffier de la CPI ouvre l'atelier sur les amendements au Règlement du Greffe | Plusieurs experts, internes et externes, participant à l'atelier © ICC-CPI

Du 4 au 6 juillet 2012, le Greffe de la Cour pénale internationale (CPI) a organisé un atelier pour des consultations avec des experts internes et externes sur les amendements au Règlement du Greffe. Cet atelier constitue l'une des étapes dans le processus d'amendement.

Parmi les participants à l'atelier, figuraient des experts sur plusieurs sujets couverts par le Règlement, tels que l'authentification de documents, des aspects liés à la traduction et l'expurgation, la comparution de victimes et témoins devant la Cour et les questions d'ordre logistique, des aspects concernant la détention, des questions liées aux conseils, de même que le système d'aide juridique.

Davantage d'informations sur le processus d'amendement sont disponibles [ici](#).

### Déclaration du Président de l'Assemblée pour le dixième anniversaire de la Cour pénale internationale

Je félicite la Cour pénale internationale à l'occasion de son dixième anniversaire. La Cour et ses partisans peuvent être fiers des nombreux succès atteints durant cette première décennie d'existence. L'institution est devenue une pièce maîtresse des efforts menés par la communauté internationale pour rendre justice aux victimes des crimes les plus graves au regard du droit international. Les tribunaux internationaux spéciaux et hybrides achevant progressivement leurs travaux, le rôle de la Cour, devenue la seule cour pénale internationale permanente, ne cesse de s'accroître.

Le verdict rendu dans l'affaire *Le Prosecutor c. Thomas Lubanga Dyilo*, au mois de mars de cette année, a prouvé que la Cour était capable de remplir ses fonctions judiciaires centrales. La phase de réparation de ce procès, qui aura lieu prochainement, concrétisera une innovation importante du Statut de Rome. Grâce aux enquêtes et aux poursuites qu'elle mène dans le cadre des quinze affaires relevant de sept situations, la Cour a commencé à honorer l'engagement du Statut de Rome à mettre un terme à l'impunité des auteurs des crimes les plus graves aux yeux de la communauté internationale et à contribuer ainsi à la prévention de ces crimes.

Ses succès ont été reconnus. Le nombre des États Parties au Statut de Rome ne cesse d'augmenter en passant de 66, à la date de l'entrée en vigueur du Statut de Rome, à 121 aujourd'hui. Le Conseil de sécurité a, par deux fois, déferé une situation à la Cour, la dernière d'entre elles concernant la Libye, après l'obtention d'un consensus qui démontre que même parmi les États non Parties au Statut, il est reconnu que la Cour constitue la seule alternative viable.

Les personnes qui ont œuvré pour faire de la Cour ce qu'elle est aujourd'hui sont si nombreuses qu'il est impossible de toutes les nommer ici. Ma gratitude s'adresse ainsi à tous ceux qui n'ont épargné ni leur temps ni leurs efforts en faveur des travaux de la Cour. Je tiens à remercier en particulier le personnel de la Cour pour son inlassable travail mené, dans des situations parfois extrêmement compliquées, au service des opérations de la Cour ces dix dernières années. L'institution ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui sans leur contribution. Je salue la libération, aujourd'hui, quatre agents détenus en Libye depuis le 7 juin.



Mme Tiina Intelmann, la Présidente de l'Assemblée des États Parties © Erik Peinar

Au regard des dix premières années d'existence de la Cour, les États Parties peuvent être fiers de l'institution qu'ils ont créée. En nous tournant vers l'avenir, nous devons toutefois constater qu'il reste encore beaucoup à faire. Nous devons travailler avec la Cour pour accroître l'efficacité des procédures judiciaires ; nous devons redoubler d'efforts pour améliorer les relations entre la Cour et ses États Parties, en particulier l'Afrique ; nous devons nous aider dans le renforcement des juridictions nationales et permettre à ces dernières de mener, à l'échelle de leurs pays, les enquêtes et les poursuites applicables aux crimes prévus par le Statut de Rome ; nous devons assurer le suivi de nos décisions prises lors de la Conférence de révision de la Cour pénale internationale, en ratifiant les amendements portés au Statut de Rome, et continuer à munir la Cour des ressources nécessaires pour remplir son mandat. Nous avons parcouru un long chemin mais nos efforts visant à mettre un terme à l'impunité des crimes les plus graves au regard de la communauté internationale ont encore une longue route devant eux.

## Interagir avec les communautés

### La CCCPI et la CPI ont célébré le 10<sup>ème</sup> anniversaire de la Cour

Le 3 juillet 2012, la Cour pénale internationale (CPI), en partenariat avec la Coalition Centrafricaine pour la Cour pénale internationale (CCCPI), a organisé à Bangui une conférence-débat pour célébrer le 10<sup>ème</sup> anniversaire de la Cour. Cette conférence a rassemblé plus d'une centaine de représentants de la société civile. Dix ans après l'entrée en vigueur du Statut de Rome (1<sup>er</sup> juillet 2002 – 1<sup>er</sup> juillet 2012), la coalition et la Cour ont souhaité célébrer ensemble cette journée anniversaire, pour faire le point sur le chemin parcouru par cette institution judiciaire et débattre des grands enjeux auxquels elle aurait à faire face dans l'avenir.

M. Jean-Sébastien Mboutou, Secrétaire général de la CCCPI, a ouvert la conférence en présentant la Coalition, son mandat et son travail. Il a expressément mentionné les 10 associations centrafricaines membres de cette Coalition et les a remerciées pour le travail accompli. M. Mboutou a également remercié la Section de l'Information du Public pour son dynamisme et son travail de sensibilisation mené depuis 2008, tant dans la capitale qu'à l'intérieur du territoire.

L'Unité de la sensibilisation de la Cour pénale internationale a ensuite présenté le Statut de Rome, puis – situation par situation – a apporté des précisions sur le travail accompli par la Cour durant ces 10 premières années. Une vidéo portant le message du Président de la Cour, M. Sang-Hyun Song, et du Greffier, Mme Silvana Arbia, à l'occasion de ce 10<sup>ème</sup> anniversaire a ensuite été projetée. De nombreuses questions ont alors été soulevées par les participants concernant les différentes affaires en cours, particulièrement au Soudan (Darfour), en Libye, en République démocratique du Congo ou encore en Côte d'Ivoire. Plusieurs participants ont également fait mention de la problématique liée à l'Armée de Résistance du Seigneur (ARS), en exhortant la Cour à mettre fin à l'impunité dans la région.

La dernière partie de cette conférence a porté sur la situation en République centrafricaine et sur l'affaire *le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo*. Des résumés-vidéos des dernières semaines d'audience du procès Jean-Pierre Bemba Gombo ont été projetés, portant sur les auditions de cinq victimes. Les Représentants légaux des victimes (Me. Douzima-Lawson, Me Zarambaud, Me Morouba, Me Nzala), présents lors de cette conférence, ont pu répondre aux très nombreuses questions des représentants de la société civile concernant la place accordée aux victimes lors de ce procès.

M. Mboutou a ensuite clôturé la conférence en demandant à tous les membres des associations de défense des droits humains, des associations de victimes, des groupes de femmes de continuer à soutenir le travail accompli par la Cour pénale internationale et l'aider à surmonter les enjeux de la prochaine décennie. « Tous ensemble, continuons la lutte contre l'impunité » a déclaré le secrétaire général de la CCCPI pour mettre fin à la conférence.

## Calendrier

JUILLET 2012						
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
9	10	11	12	13	14	15
	La CPI prononcera la peine dans l'affaire Lubanga			La CPI tient une cérémonie pour l'admission du Guatemala en tant que 121 <sup>ème</sup> Etat partie.		
16	17	18	19	20	21	22
	Journée de la justice pénale internationale					
Vacances judiciaires*						
23	24	25	26	27	28	29
Vacances judiciaires*						
30	31					
Vacances judiciaires*						
13 août : Commencement de l'audience de confirmation des charges dans l'affaire à l'encontre de Laurent Gbagbo						

Le calendrier est susceptible de changements de dernière minute.

\* Veuillez noter qu'il n'y aura pas d'audience durant les vacances judiciaires de la Cour du vendredi 13 juillet 2012 (17h30) au lundi 6 août 2012 (09h00).